

210C0046
FR0000120537-FS0031

13 janvier 2010

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LAFARGE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 janvier 2010, la société Dodge & Cox¹ (555 California Street, 40th Floor, San Francisco, Californie 94104, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 janvier 2010, le seuil de 5% des droits de vote de la société LAFARGE et détenir 12 942 274 actions LAFARGE représentant 19 626 899 droits de vote, soit 4,52% du capital et 5,83% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de l'obtention de droits de vote double.

¹ Dodge & Cox agit en qualité d'«investment manager» pour le compte de clients qui peuvent inclure des "investment companies" immatriculées sous l'"US Investment Company Act" de 1940 et/ou des "employee benefit plans", de fonds de pension, de fondations ("endowment funds") ou d'autres clients institutionnels.

² Sur la base d'un capital composé de 286 453 316 actions représentant 336 495 436 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.